

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absent excusé : 1
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 17 juin 2024

Étaient présents : Mme Charlotte ALBERT . M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER a donné procuration à Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 25 mars 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.6-024/2024 : CRYPTÉ DE L'ÉGLISE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE – DEMANDE SUBVENTION

Par délibération du 21 mars 2021, il a été décidé, conjointement avec la Commune de Plesnois, de réaliser un diagnostic sanitaire, au vu de la détérioration des enduits et problèmes d'humidité de la crypte de l'Église Saint-Pierre de Norroy-Plesnois.

Que du diagnostic réalisé par le Cabinet Grégoire ANDRÉ en novembre 2022, il en résulte une estimation détaillée des travaux d'un montant de : 216 418,00 euros HT.

Que par délibération du 12 juin 2023, le Conseil Municipal a accepté la proposition du cabinet Grégoire André en tant que Maître d'œuvre à hauteur de 7,8 % du montant des travaux.

Que suite à l'inflation de ces deux dernières années, l'estimation a été revue à la hausse à savoir : 233 731,44 euros HT détaillé comme suit :

- Tranche 1 : 83 924,64 euros HT.
- Option (assainissement du cœur) : 9 784,80 euros HT.
- Tranche 2 : 140 022,00 euros HT.

Que le montant de rémunération du Maître d'œuvre se trouve également augmenté à hauteur de 23 840,61 euros HT, soit 10,20 % du montant des travaux.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240624-2024DEL024-DE
Reçu le 26/06/2024



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'estimation résultant du diagnostic du Cabinet Grégoire ANDRÉ.
- **D'ACCEPTER** la proposition du Cabinet Grégoire ANDRÉ en tant que Maître d'œuvre à hauteur de 10,20 % du montant des travaux lancés.
- **DE SOLLICITER** toutes subventions relatives à l'opération.
- **D'EN CONFIER** la rédaction et le suivi des pièces administratives à l'association ENPHA.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 25 juin 2024
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240624-2024DEL024-DE
Reçu le 26/06/2024

